



Formation de formateur

Modules palpation de sécurité et évènementiel spécifique

Références réglementaires

- ✓ Article L611-1 et suivants du Code de la sécurité intérieure (Livre VI) réglementant les activités privées de sécurité.
- ✓ Arrêté du 27 juin 2017 modifié portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité.
- ✓ Formateur référencé par la CPNEFP le 16 mars 2020.

Objectif pédagogique de la formation

Connaître et maîtriser le module évènementiel spécifique
Être capable d'animer et enseigner le module à destination d'agents de sécurité.
Être capable d'évaluer les acquis et compétences des apprenants

Public

Tout formateur désireux de pouvoir enseigner le module évènementiel spécifique.

Durée

14 heures de formation soit 2 jours.

Effectif

L'effectif de chaque session est de minimum 4 participants et de maximum 10 participants.

Prérequis

- Détenir 2 années d'exercice professionnel dans le domaine de l'activité concernée ou dans le domaine de la sécurité publique ainsi que d'une attestation de formation en pédagogie en tant que formateur.
- Ou détenir 2 années d'exercice professionnel dans la formation aux activités privées de sécurité ou dans le domaine de la sécurité publique ainsi que du certificat de qualification professionnelle ou d'une certification professionnelle enregistrée au RNCP, de niveau IV minimum, relatif à l'activité concernée.

Programme de la formation

1. Accueil et évaluation du niveau initial des stagiaires (1 heure)
2. Module pédagogie adaptée au module spécifique (2 heures)
 - ✓ Rappel de pédagogie générale
 - ✓ Pédagogie adaptée
 - ✓ Message à faire passer
3. Savoir transmettre le module « cadre légal des grands rassemblements » (3heures)
 - ✓ Travail en groupe de préparation d'une séquence (1h00)
 - ✓ Restitution avec animation de la séquence 30min/groupe (1h 30)
 - ✓ Échange sur les difficultés rencontrées, recherche de solutions (30 minutes)

Thèmes à faire préparer :

- Cadre légal
- Problématique des grandsrassemblements
- La gestion d'un évènement

4. Savoir transmettre le module identifier les acteurs d'un évènement (1 heure)
 - ✓ Travail en groupe de préparation d'une séquence (20 minutes)
 - ✓ Restitution avec animation de la séquence 20min/groupe (20 minutes)
 - ✓ Échange sur les difficultés rencontrées, recherche de solutions (20 minutes)

Thèmes à faire préparer :

- Les acteurs des grands rassemblements

5. Savoir transmettre le module gérer les spécificités d'un Point Inspection Filtrage (3 heures)

- ✓ Travail en groupe de préparation d'une séquence (30 minutes)
- ✓ Restitution avec animation de la séquence 30min/groupe (60 minutes)
- ✓ Échange sur les difficultés rencontrées, recherche de solutions (90 minutes)

Thèmes à faire préparer :

- Les spécificités des PIF

6. Validation de la capacité à enseigner le module (4 heures)

- ✓ En contrôle continu tout au long de la formation
- ✓ Échange théorique QCM
- ✓ Échange pratique d'aptitude à enseigner le module

Moyens pédagogiques

- ✓ Salle de formation équipée : ordinateur, vidéoprojecteur, tableau blanc, magnétomètre, gants, radio...

Évaluation en cours de formation

- ✓ Durant toute la formation, le stagiaire « Formateur » sera évalué de façon continue et régulière sur son aptitude à enseigner les modules, son comportement, ses attitudes et sa motivation à suivre la formation

Examen (évaluation certificative)

- ✓ Évaluation théorique sous forme de QCM de 20 questions : note de 12/20 minimum
- ✓ Évaluation de l'aptitude (Apte/Inapte) à enseigner une séquence du module lors d'une mise en situation pratique sur un contexte professionnel tiré au sort.

Le suivi de l'intégralité (14h00) de la formation est obligatoire pour obtenir l'aptitude « Formateur du module évènementiel spécifique ».

En cas d'arrêt d'une session, le stagiaire pourra être rattaché à une session ultérieure et suivre uniquement les cours manquants pour l'obtention de l'aptitude de « Formateur du module évènementiel spécifique ».

Le stagiaire formateur ayant obtenu une note inférieure à 12/20 à son évaluation théorique, ou ayant été déclaré inapte lors de sa mise en situation pratique aura possibilité de se représenter à une nouvelle session d'examen dans la limite d'une fois ; en cas de nouvel échec, le stagiaire formateur devra à nouveau suivre l'intégralité de la formation.

Sanction

- ✓ Attestation de fin de formation remise par le centre de formation

Documentation remise en fin de formation

- ✓ Supports pédagogiques : cours en format PDF, vidéos du thème
- ✓ Programme de la formation

Responsable pédagogique

Pascal AUMONT.

Coût

Nous consulter et à consulter sur « Mon compte formation » et « ma formation Pôle emploi »

Le calendrier des sessions est accessible sur le site internet, « mon compte formation » et « ma formation Pôle emploi »



SP2 Formation est datadocké.
Id DD 0077054



SP2 Formation est certifié
Qualicert pour ses formations.